

Chapitre 3.4 : Evaluation des immobilisations à la clôture

EXERCICES

Remarque générale : les exercices comptables des sociétés coïncident avec l'année civile.

Exercice 1. Plans d'amortissement (linéaire / avantages économiques / dégressif)

La société DCG1 a acheté une machine (10 000 €) le 05/07/2015. Elle est mise en service le 11/07/2015.

Les dirigeants pensent qu'après son utilisation elle aura une valeur de revente nette de 1 000 €. Cette machine est destinée à fabriquer des pièces selon un programme de production établi par la direction en corrélation avec l'activité de l'entreprise.

- Dans le système linéaire, on pense utiliser la machine 5 ans ;
- La machine devrait produire entre 2015 et 2019 : 20 000 / 45 000 / 50 000 / 35 000 et 30 000 pièces

Fiscalement, cette machine est éligible à l'amortissement dégressif (5 ans) et l'entreprise souhaite en bénéficier.

Durée d'amortissement	Biens acquis entre le 04/12/2008 et le 31/12/2009	Biens acquis à une autre date (sauf cas particuliers)
3 ou 4 ans	1,75	1,25
5 ou 6 ans	2,25	1,75
Plus de 6 ans	2,75	2,25

Travail à faire

1) Quel mode d'amortissement l'entreprise devra-t-elle choisir ? Justifier.

L'entreprise doit choisir le mode d'amortissement qui reflète le mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Ici il s'agit du mode d'amortissement non linéaire basé sur les unités d'œuvre (nombre de pièces fabriquées).

Rappel : le mode linéaire est le choix par défaut.

2) Compléter le plan d'amortissement linéaire et celui basé sur le nombre de pièces fabriquées après avoir rappelé les paramètres du plan.

Base amortissable = valeur brute – valeur résiduelle*

Voir fichier Excel

3) Compléter le plan d'amortissement fiscal de la machine.

Voir fichier Excel

4) Quel doit être le **traitement comptable** pour que l'entreprise bénéficie de la déductibilité du système dégressif ?

La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable

amortissement dérogatoire pour que l'entreprise bénéficie de la déduction fiscale maximale.

Si Annuité d'amortissement fiscal > annuité d'amortissement comptable ➡ Dotations aux amortissements dérogatoires (charges exceptionnelles)
Compte 68725

Si Annuité d'amortissement fiscal < annuité d'amortissement comptable ➡ Reprises sur amortissements dérogatoires (produits exceptionnels)
Compte 78725

Exercice 2. Plans d'amortissement comptable et fiscal

La société DCG2 a acquis et mis en service un véhicule utilitaire d'un montant de 30 000 € HT le 01/07/2015. L'entreprise pense utiliser ce véhicule jusqu'à la fin de sa vie (*il sera mis au rebut au bout de 8 ans d'utilisation*).

Lors de l'acquisition, le moteur est considéré comme un composant (6 000 € HT) et amorti en fonction du kilométrage parcouru. La distance parcourue par ce véhicule est proportionnelle à l'estimation du chiffre d'affaires de l'entreprise.

L'entreprise prévoit ainsi l'utilisation du moteur initial pour 200 000 km répartis de la façon suivante :

- 10 % sur l'exercice 2015, 30 % sur l'exercice 2016, 35 % sur l'exercice 2017,
- et 25 % du 01/01/2018 au 30/06/2018, étant précisé que 01/07/2018, le moteur sera changé pour une valeur estimée à 5 000 € HT jusqu'à la mise au rebut (amortissement linéaire).

Hypothèses :

Fiscalement, la durée d'usage de ce véhicule est de 6 ans et aucune durée fiscale n'est prévue pour le moteur. Le mode linéaire est le mode d'amortissement fiscal appliqué à ce type de matériel.

La société DCG2 est au-delà des seuils de la petite entreprise au sens du Code de commerce.

Travail à faire

1) Quel est l'impact de la qualification de petites entreprises sur le calcul des amortissements des immobilisations ?

C'est, en principe, à la direction de l'entreprise de déterminer la durée d'utilisation probable du bien. La référence aux usages et pratiques passe après les caractéristiques propres de l'entreprise.

Il existe cependant une dérogation pour les petites entreprises.

En effet, elles peuvent opter pour une durée d'usage au lieu d'une durée réelle d'utilisation, pour déterminer le plan d'amortissement de leurs immobilisations.

2) La société DCG2 peut-elle retenir un tel dispositif ?

Cette mesure de simplification concerne uniquement les petites entreprises.

La société DCG2 est au-delà des seuils de la petite entreprise.

La société DCG2 ne peut pas retenir ce dispositif.

3) Compléter les plans d'amortissement comptables après avoir rappelé les paramètres du plan.

Approche par composant

Structure = 30 000 – 6 000 = 24 000

Composant (moteur) = 6 000

3.1 Plan d'amortissement de la structure

Base amortissable = Valeur brute – valeur résiduelle*

= 24 000 – 0

= 24 000

Durée d'amortissement = durée d'utilisation = 8 ans

Mode d'amortissement = linéaire (choix par défaut)

Date de début des amort = 1/07/2015

Voir fichier Excel

3.2 Plan d'amortissement du composant

Base amortissable = Valeur brute – valeur résiduelle*

= 6 000 – 0

= 6 000

Durée d'amortissement = durée d'utilisation = 3

Mode d'amortissement = en fonction des km parcourus

Date de début des amort = 1/07/2015

68725	Dot. aux AD	900	
145	Amortissements dérogatoires		900
	Dotation aux AD 2015 (400 + 500)		

7) Présenter les écritures du renouvellement du moteur au 01/07/2018 (le changement a effectivement coûté 5 000 € HT).

Il est à noter que seule l'écriture relative à l'amortissement économique du moteur remplacé a été enregistrée.

☛ Refaire si nécessaire l'exercice 9 et l'entraînement 1 du Chap. 3.2.

Analyse de l'opération

Il s'agit du renouvellement d'un composant identifié à l'origine (à l'acquisition).

Cette opération entraîne :

- la sortie de l'actif de l'ancien composant pour sa VNC (☛ il n'y a pas d'écriture de cession),
- et l'entrée du nouveau composant à la valeur d'acquisition qui suivra ses propres règles d'amortissement (coûts de renouvellement).

- S'ortie de l'actif du composant moteur (identifié à l'origine)

Au 01/07/2018

VO du composant	6 000
Amortissements cumulés du 1/07/2015 au 1/07/2018	6 000
600 + 1 800 + 2 100 + 1 500	
VNC	0

01/07/2018

28182.2	Amortissements Véhicule – Composant Moteur	6 000	
2182.2	Véhicule – Composant Moteur		6 000
	Sortie d'actif de l'ancien composant Moteur (remplacé)		

- Comptabilisation du nouveau composant Moteur

01/07/2018

2182.2	Véhicule – Composant Moteur	5 000	
44562	TVA déd sur immos	1 000	
404	FI		6 000
	Entrée dans le patrimoine du nouveau composant Moteur		

- **Solde des amortissements dérogatoires du moteur remplacé*****

L'excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal de 2018 n'a pas été enregistré !

145 – Amortissements dérogatoires	
	400
	200
100	
SC : 500	

Amortissement fiscal de l'ex.	Amortissement comptable de l'ex.
1 000,00 (1)	600,00 (1)
2 000,00	1 800,00
2 000,00	2 100,00
1 000,00	1 500,00
	6 000,00
	base amortissable

		01/07/2018		
145	Amortissements dérogatoires		500	
78725	Reprises sur AD			500
	Reprise sur AD			

8) Présenter les écritures au 31/12/2018.

Le nouveau moteur tiendra jusqu'à la fin de l'immobilisation.

Analyse de la situation

► Structure : pas de changement

Amortissement comptable 2018 = 3 000 (cf. plan d'amortissement comptable)
 Amortissement fiscal 2018 = 4 000 (cf. plan d'amortissement fiscal)
 Amortissement dérogatoire 2018 = **1 000**

► Composant (moteur) : changé en 2018

Position comptable :

- Durée d'amortissement = durée d'utilisation = 5 ans (du 01/07/2018 au 01/07/2023).
- Mode d'amortissement = linéaire (choix par défaut)

Position fiscale :

- Durée d'amortissement :

Cf. Q5/

Ici pas de durée d'usage du composant (moteur)

durée d'utilisation du composant = 5 ans

Durée d'usage résiduelle de la structure = 5 ans

⇒ **durée d'utilisation du composant retenue : 5 ans**

- Mode d'amortissement = linéaire

⇒ **Le plan d'amortissement comptable est alors le même que le plan d'amortissement fiscal.**

Amortissement comptable 2018 = $5\,000 \times 1 / 5 \times 6 / 12 = \underline{500}$

		31/12/2018		
6811	Dotations aux amort. sur immos	3 500		
28182.1	Amortissements Véhicule - Structure		3 000	
28182.2	Amortissements Véhicule - Moteur		5 00	
	Dotation (économique) aux amort. 2018			
	(3 000 + 500)			

		31/12/2018		
68725	Dot. aux AD	1 000		
145	Amortissements dérogatoires		1 000	
	Dotation aux AD 2018			

Exercice 3. Plans d’amortissement (modifications : durée / valeur résiduelle)

Un équipement informatique a été acquis par la société DCG1 le 20/10/2013 et mis en service le 16/11/2013 (valeur = 9 000 € HT).

Prévu initialement pour une utilisation pendant 6 ans (linéaire) avec une valeur résiduelle de 1 500 € HT, la société a estimé le 01/01/2015 que ce matériel serait utilisé jusqu’au 31/12/2017, date à laquelle le fournisseur s’engage à reprendre le matériel 25 % du prix de vente initial.

Travail à faire

1) Rappeler les conditions de révision d’un plan d’amortissement et le traitement comptable applicable.

2 situations (*qui peuvent se cumuler*) sont à l’origine d’un changement du plan d’am comptable

- La modification significative de l’utilisation prévue
- La modification de la base amortissable.

La révision d’un plan d’amortissement constitue un **changement d’estimation comptable** et en **aucun cas un changement de méthode comptable**.

Elle est nécessairement prospective sur la durée restant à courir : les amortissements antérieurement comptabilisés ne sont pas remis en cause.

2) Compléter le **tableau d’amortissement initial** de cet équipement informatique après avoir rappelé les paramètres du plan.

Base amortissable = Valeur brute – valeur résiduelle*

= 9 000 – 1 500

= 7 500

Durée d’amortissement = durée d’utilisation initiale = 6 ans

Mode d’amortissement = linéaire

Voir fichier Excel

Remarque :

Fiscalement, la valeur résiduelle n’est pas prise en compte. La base amortissable est la valeur d’origine soit 9 000 €. Si la durée fiscale est identique, les amortissements fiscaux seront supérieurs : constatation d’amortissements dérogatoires.

3) Grâce aux informations fournies, procéder, en complétant le tableau ci-dessous, à la rectification du plan d’amortissement après en avoir rappelé les paramètres.

PLAN D'AMORTISSEMENT DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE (MODIFIE)				
MODE LINEAIRE - UNITE DE TEMPS				
Exercice	Base amortissable	Taux d'amortiss linéaire	Amortissement comptable de l'ex.	VNC avant dépréciation de l'ex
2 013	7 500,00	16,67%	156,25	8 843,75
2 014	7 500,00	16,67%	1250,00	7 593,75
2 015				
2 016				
2 017				2 250,00
Contrôles				

Il s'agit ici d'une modification

- de la base amortissable (nouvelle VR = 9 000 x 25 % = 2 250)
- et de la durée d'utilisation de l'immobilisation amortissable (fin utilisation = 31/12/2017 au lieu du 15/11/2019)

⇒ d'où modification du plan d'amortissement pour l'avenir.

Nouvelle Base amortissable à compter du 01/01/2015

VNC* au 31/12/2014 – nouvelle valeur résiduelle

= 7 593,75 – **2 250**

= 5 343,75

A amortir sur la durée résiduelle d'amortissement du bien = 3 ans

Voir fichier Excel

Remarque :

Le plan d'amortissement fiscal reste fixe, les retraitements découleront de la différence avec le nouveau plan.

4) Comptabiliser l'écriture au 31/12/2015 (*fiscalité négligée*).

	31/12/2015		
6811	Dotations aux amort. sur immos	1 781,25	
28183	Amortissements du matériel info		1 781,25
	Dotation aux amort. 2015		

EXERCICES (SUITE)

Rappel : l'entreprise clôture ses comptes au 31 décembre.

Exercice 4. Plan d'amortissement (modification de la base amortissable : dépréciation)

La société industrielle DCG1 a acquis une machine-outil d'une valeur de 5 000 € le 1/01/2013. Le plan d'amortissement établi lors de l'acquisition avait retenu une durée d'utilisation de 5 ans en linéaire et une valeur résiduelle nulle.

Un **test de dépréciation** est réalisé fin 2015 et la valeur actuelle du matériel est égale à 1 800. Sa valeur nette comptable étant de 2 000, une dépréciation de 200 est constatée.

Le taux et le mode linéaire restent inchangés.

Travail à faire

1) Compléter le **tableau d'amortissement initial** de cet équipement informatique après avoir rappelé les paramètres du plan.

Exercice	Base amortissable (éventuellement ajustée)	Taux d'amortiss linéaire (éventuellement ajusté sur la durée restante)	Amortissement comptable de l'ex.	VNC avant dépréciation de l'exercice	Dot aux dépréciations	Reprise sur dépréciations	VNC après dépréciation
2 013			1 000,00				
2 014		20,00%	1 000,00				
2 015							

Base amortissable = valeur brute – valeur résiduelle (nette)
 = 5 000 – 0
 = 5 000

Durée d'amortissement = durée d'utilisation = 5 ans

Mode d'amortissement = linéaire

Voir fichier Excel

2) Grâce aux informations fournies, procéder, en complétant le tableau ci-dessous, à la **rectification** du plan d'amortissement après en avoir rappelé les paramètres.

Il s'agit ici d'une modification de la base amortissable (suite à une dépréciation constatée)

➔ d'où modification du plan d'amortissement pour l'avenir.

Nouvelle Base amortissable à compter du 01/01/2016

VNC* après dépréciation au 31/12/2015 – valeur résiduelle*

= (2 000 – 200) - 0
 = 1 800

A noter :

La dépréciation modifie la base amortissable prospectivement

A amortir sur la durée résiduelle d'amortissement du bien = 2 ans (5 – 3)

(du 01/01/2016 au 31/12/2017)

Voir fichier Excel

Exercice	Base amortissable (éventuellement ajustée)	Taux d'amortiss linéaire (éventuellement ajusté sur la durée restante)	Amortissement comptable de l'ex.	VNC avant dépréciation de l'exercice	Dot aux dépréciations	Reprise sur dépréciations	VNC après dépréciation
2 013	5 000,00	20,00%	1 000,00	4 000,00			
2 014	5 000,00	20,00%	1 000,00	3 000,00			
2 015	5 000,00	20,00%	1 000,00	2 000,00	200,00		1 800,00
2 016							
2 017							

plan d'amortissement initial base amortissable = 5 000

plan d'amortissement révisé

Nouvelle base

pas toujours équivalents !

FIN SEANCE 9/01

3) Comptabiliser l'écriture relative à la dépréciation au 31/12/2015, sachant qu'elle n'est pas considérée comme relative à l'exploitation.

		31/12/2015		
6876	Dotations aux dépréciations excep		200	
29154	Dépréciations du matériel industriel			200
	Dotation aux dép. 2015			

4) Comptabiliser l'écriture d'amortissement au 31/12/2016.

Dotation 2016 = 1 800 x 50 % = 900

		31/12/2016		
6811	Dotations aux amort. sur immos		900	
28154	Amortissements du matériel industriel			900
	Dotation aux amort. 2016			

A noter :

- ➡ ce changement (↘ de la dotation) a un impact sur le résultat courant (*et non exceptionnel*).
- ➡ mention obligatoire dans l'annexe de la modification du plan d'amortissement

Exercice 5. Calcul de dépréciations

Un matériel de bureau acheté 7 000 € HT et amorti sur 7 ans en mode linéaire à compter du **01/06/N-1** fait l'objet d'estimations diverses au 31/12/N (*Hypothèses H1, H2...*).

Au 31/12/N, la société DCG1 pense réduire la durée initiale d'utilisation, ce bien sera encore utilisé **4 ans**.

Travail à faire

1) Compléter le tableau suivant en justifiant vos calculs.

Voir fichier Excel

	H1	H2	H3	H4	H5	
Valeurs vénales	6 000,00	5 000,00	5 300,00	5 000,00	4 000,00	
Valeurs d'usage	5 500,00	5 800,00	5 200,00	4 500,00	3 900,00	
VNC au 31/12/N avant dépréciation						(1)
Valeurs actuelles						(2)
Dépréciations						(3)
VNC au 31/12/N après dépréciation						(4)
Durée résiduelle d'utilisation au 31/12/N						
Amortissements futurs						
(1) VNC avant dépréciation = valeur brute (VO) - cumul des amortissements						
(2) Valeur actuelle = MAX (VV, VU) et cette valeur actuelle est entendue nette des coûts de sortie						
(3) si valeur actuelle < VNC alors comptabilisation d'une dépréciation*						
(4)						
VNC avant dépréciation - dépréciation de l'exercice (➡ nouvelle base amortissable)						

2) Sachant que l’hypothèse retenue au 31/12/N est celle qui amène l’entreprise DCG à être la plus prudente, **présenter le tableau d’amortissement suivant le modèle étudié en cours.**

Exercice	Base amortissable (éventuellement ajustée)	Taux d'amortiss linéaire (éventuellement ajusté sur la durée restante)	Amortissement comptable de l'ex	VNC avant dépréciation de l'exercice	Dot aux dépréciations	Reprise sur dépréciations	VNC après dépréciation
N-1			(1)				
N							
N+1							
N+2							
N+3							
N+4							
Contrôle							

(Note: A red arrow points from the 'Amortissement comptable de l'ex' column of year N to the 'Base amortissable' column of year N+1, with the text 'pas toujours équivalents' written in a red box above the arrow.)

L’hypothèse retenue : celle qui entraîne la plus forte dépréciation à constater (principe de prudence).

⇒ H5 retenue (dépréciation à constater au 31/12/N = 1 416,67)

A noter :

La dépréciation modifie la base amortissable prospectivement

Plan initial

Base amortissable initiale = valeur brute – valeur résiduelle (nette)

= 7 000 – 0

= 7 000

Durée d’amortissement = durée d’utilisation = 7 ans

Mode d’amortissement = linéaire

Au 01/01/N+1

Il y a une modification de la base amortissable (suite à une dépréciation constatée)

⇒ d’où modification du plan d’amortissement pour l’avenir.

Nouvelle Base amortissable à compter du 01/01/N+1

VNC* après dépréciation au 31/12/N – valeur résiduelle

= (5 416,67 – 1 416,67) - 0

= 4 000

Nouvelle durée d’amortissement = durée résiduelle = 4 ans (❖ ici : cf. énoncé)

Voir fichier Excel

Exercice 6. Suivi d'une dépréciation sans valeur résiduelle

La société DCG a mis en service une immobilisation corporelle le 01/07/N d'une valeur globale de 100 000 € HT. Faute de pouvoir mesurer les avantages économiques de façon fiable, l'amortissement linéaire sur 5 ans est choisi.

Cette immobilisation est sujette à des variations de prix assez importantes au regard du marché de l'entreprise. Les tests effectués à la clôture N, N+1, N+2 et N+3 donnent les valeurs vénales suivantes : 92 000 € / 69 000 € / 47 000 € / 28 000 €

Par hypothèse, la valeur d'usage reste stable tout au long de l'utilisation et s'établit à 29 000 €.

On considère que l'entreprise DCG met cette immobilisation au rebut au bout des 5 années d'utilisation.

Travail à faire

1) Quel est le type d'indice de perte de valeur évoqué dans le document ? En existe-t-il d'autres ?

Indice externe (lié à l'environnement de l'entreprise) : variations de prix relatives au marché de l'entreprise

Indices internes : indices liés à l'utilisation de l'actif par l'entreprise.

2) Compléter le plan d'amortissement de cette immobilisation en justifiant les calculs.

Base amortissable initiale = valeur brute – valeur résiduelle*

= 100 000 – 0

= 100 000

Durée d'amortissement = durée d'utilisation = 5 ans

Mode d'amortissement = linéaire

Voir fichier Excel

A noter :

La dépréciation de N+1 modifie la base amortissable prospectivement

Nouvelle Base amortissable à compter du 01/01/N+2

VNC* après dépréciation au 31/12/N+1 – valeur résiduelle

= (70 000 – 1 000) - 0

= 69 000

Nouvelle durée d'amortissement = durée résiduelle = 3,5 ans (5 – 1,5)

PLAN D'AMORTISSEMENT COMPTABLE

Exercice	Base amortissable (éventuellement ajustée)	Taux d'amortiss linéaire (éventuellement ajusté sur la durée restante)	Amortissement comptable de l'ex.	VNC avant dépréciation de l'exercice	Dot aux dépréciations	Reprise sur dépréciations	VNC après dépréciation	VNC Théorique en l'absence de dépréciation
N								
N+1								
N+2								
N+3								
N+4								
N+5								
TOTAUX								
			(1)					

GESTION DES VALEURS ACTUELLES								
Clôtures des exercices	Valeur vénale	Valeur d'usage	Valeur actuelle (VA)		VNC avant dépréciation de l'ex			
N				>				
N+1				<				
N+2				<				
N+3				>				
N+4				>				
N+5				>				
(1)								

La reprise de dépréciation est plafonnée :
 elle ne doit pas entraîner une VNC après dépréciation supérieure à la VNC théorique issue du plan d'amortissement sans aucune dépréciation (= celle qui aurait été déterminée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs)

3) Présenter les écritures au 31/12/N+2 et au 31/12/N+3.

Exercice 7. Dépréciation et avis du CNC***

La société industrielle DCG1 a acquis le 1/01/N-3 un matériel pour une valeur de 8 000 €. La durée d'utilisation prévue est de 10 ans et il est amorti en linéaire.

La durée d'usage fiscale du bien est également de 10 ans. L'annuité d'amortissement de 800 € est déductible fiscalement.

Suite à un changement de technologie au cours de l'exercice N, l'entreprise estime la valeur d'usage à 3 600 €, étant précisé que la valeur vénale n'a pas pu être déterminée.

Travail à faire

1) Présenter les écritures nécessaires au 31/12/N.

- V NC au 31/12/N

VO	8 000
Amortissements cumulés du 1/01/N-3 au 31/12/N $8\,000 \times 1 / 10 \times 4$	3 200
VNC	4 800

- VA au 31/12/N = 3 600

$\left. \begin{array}{l} \text{Dépréciation} = 4\,800 - 3\,600 = 1\,200 \\ \text{non déductible fiscalement car} \\ \text{calculée à partir de la VU} \end{array} \right\}$

- Ecritures comptables

		31/12/N	
6811 28154	Dot aux amort sur immos Amortissements du matériel industriel Dotation aux amort. N 8 000 / 10	800	800
6816 29154	Dot aux dépréciations des immos Dépréciations du matériel industriel Dot aux dépréciations N	1 200	1 200

2) Présenter les écritures nécessaires au **31/12/N+1 selon l'avis du CNC.**

La dépréciation de N modifie la base amortissable de façon prospective

- Nouvelle Base amortissable à compter du 01/01/N+1**

VNC* après dépréciation au 31/12/N – valeur résiduelle

$$\begin{aligned}
 & \text{VNC après dépréciation au 31/12/N – valeur résiduelle} \\
 & = (4\,800 - 1\,200) - 0 \\
 & = 3\,600
 \end{aligned}$$

Nouvelle durée d'amortissement = durée résiduelle = 6 ans (10 – 4)

- Dotation aux amortissements N+1 = $3\,600 / 6 = 600$

		31/12/N+1	
6811 28154	Dot aux amort sur immos Amortissements du matériel industriel Dot. aux amort N+1	600	600

- Traitement comptable pour garantir la déductibilité de la dépréciation comptable****

Montant du transfert annuel de la dépréciation =
 dotation comptable aux amortissements calculée en l'absence de dépréciation
 - dotation comptable aux amortissements calculée sur la nouvelle base amortissable dépréciée (*plus faible obligatoirement !*)

Dot. aux amort. N+1 calculée en l'absence de dépréciation = $8\ 000 / 10 = 800$

Dot. aux amort. N+1 calculée sur la nouvelle base = 600

⇒ **Transfert annuel à comptabiliser = 200**

Le transfert se réalise en 2 écritures :

29154	Dépréciations du matériel	200	
7876	Rep sur dépréciations exceptionnelles Transfert d'une partie de la dépréciation en amortissement exceptionnel		200
6876	Dot aux amort exceptionnels	200	
28154	Amort du matériel		200
	Idem		

A noter :

L'amortissement exceptionnel comptabilisé est déductible chaque année de N+1 à N+6.

L'intégralité de la dépréciation est ainsi déduite par répartition ($200 \times 6 = 1\ 200$).

Exercice 8. Dépréciation et avis du CNC***

La société industrielle DCG1 a investi dans un matériel dont le coût d'acquisition s'élève à 100 000 € HT. Il a été acquis le 13/08/N-1 et mis en service 3 jours plus tard.

L'entreprise considère que le rythme de consommation des avantages économiques est convenablement traduit par le système linéaire (5 ans d'utilisation prévue).

La valeur vénale au 31/12/N est estimée à 60 000 €.

Comme fiscalement le matériel est éligible à un amortissement dégressif sur 5 ans, on admettra que la dépréciation comptable est non déductible.

L'entreprise suit les préconisations des normalisateurs.

Travail à faire

1) Présenter l'écriture au 31/12/N relative à la dépréciation.

- VNC au 31/12/N

VO	100 000
Amortissements cumulés du 16/08/N-1 au 31/12/N	27 500
$100\ 000 \times 1 / 5 \times (4,5 + 12) / 12$	
VNC	72 500

- VA au 31/12/N = 60 000

} Dépréciation = 72 500 – 60 000 = 12 500
non déductible fiscalement (énoncé)

- Ecriture comptable

		31/12/N			
6816	Dot aux dépréciations des immos		12 500		
29154	Dépréciations du matériel industriel				12 500
	Dot. aux dépréciations N				

2) Présenter les écritures au 31/12/N+1 relatives à la dépréciation.

La dépréciation de N modifie la base amortissable de façon prospective

- Nouvelle Base amortissable à compter du 01/01/N+1**

VNC* après dépréciation au 31/12/N – valeur résiduelle

VNC après dépréciation au 31/12/N – valeur résiduelle

= (72 500 – 12 500) - 0

= 60 000

Nouvelle durée d'amortissement = durée résiduelle = 43,5 mois (5 ans x 12 – 16,5 mois)

- Dotation aux amortissements N+1 = 60 000 / 43,5 x 12 = 16 551,72

		31/12/N+1			
6811	Dot aux amort sur immos		16 551,72		
28154	Amortissements du matériel industriel				16 551,72
	Dot. aux amort N+1				

Au plan fiscal, la base de calcul des amortissements correspond au prix de revient de l'immobilisation et non à la valeur comptable amortissable diminuée des dépréciations ce qui implique des retraitements extra-comptables.

Pour les éviter, la société peut appliquer l'avis du CNC (possibilité d'application).

- Traitement comptable pour garantir la déductibilité de la dépréciation comptable**

montant de la dépréciation qu'il faut transférer en dotation aux amortissements ?

Principe :

Il s'agit de transférer la dépréciation (ND) en un compte d'amortissement en faisant une reprise de la dépréciation Mais cette reprise doit être étalée dans le temps (sur la durée résiduelle).

Méthode :

Montant du transfert annuel de la dépréciation =
 dotation comptable aux amortissements calculée en l'absence de dépréciation
 - dotation comptable aux amortissements calculée sur la nouvelle base amortissable dépréciée (*plus faible obligatoirement !*)

Fin seance 12/01

Dot. aux amort. N+1 calculée en l'absence de dépréciation = 100 000 / 5 = 20 000

Dot. aux amort. N+1 calculée sur la nouvelle base = 16 551,72

➔ **Transfert annuel à comptabiliser = 3 448,28**

Le transfert se réalise en 2 écritures :

	31/12/N+1			
29154	Dépréciations du matériel		3 448,28	
7876	Rep sur dépréciations exceptionnelles			3 448,28
	Transfert d'une partie de la dépréciation en amortissement exceptionnel			
		31/12/N+1		
6876	Dot aux amort exceptionnels		3 448,28	
28154	Amort du matériel			3 448,28
	Idem			

A noter :

L'amortissement exceptionnel comptabilisé est déductible chaque année de N+1 à N+4

(de N+1 à N+3 : 3 448,28 par année

En N+4 : 3 448,28 x 7,5 / 12 = 2 155,2

L'intégralité de la dépréciation est ainsi déduite par répartition.